



CANOË-KAYAK QUÉBEC

ESSAIS PROVINCIAUX DE CANOË-KAYAK DE VITESSE

INTRODUCTION

Canoë-Kayak Québec (CKQ) est engagé à offrir des occasions d'entraînement et de compétition de qualité à notre prochaine génération d'athlètes. Les stratégies à court terme du programme de l'équipe du Québec incluent la mise en place d'essais provinciaux afin de compléter la sélection des athlètes qui seront identifiés sur la liste de l'équipe du Québec 2025-26.

CKQ s'appuie sur les résultats obtenus dans les épreuves individuelles de sélection nationale et provinciale afin d'identifier les athlètes sur la liste des membres de l'équipe du Québec.

Les essais provinciaux sont la compétition principale pour l'évaluation des athlètes. Il est obligatoire, d'avoir participé aux essais provinciaux afin d'obtenir une identification sur l'équipe du Québec de CKQ pour 2025-26 à moins d'avoir obtenu une dérogation.

1. FORMAT DE LA COMPÉTITION

- | | | |
|-------------------|------------------------------|--|
| 1) Dates | 25, 26 et 27 juillet 2025 | |
| 2) Site | Bassin olympique de Montréal | |
| 3) Horaire | 25 juillet | Épreuves de 500 mètres pour les catégories M15 et +. |
| | 26 juillet | Épreuves de 200 mètres et éliminatoires de 1000 mètres pour les catégories M13 et +. |
| | 26 juillet | Épreuves de 200 mètres et de 1000 mètres chronométrées pour la catégorie M12 (Sport-études). |
| | 27 juillet | Demi-finales et finales de 1 000 mètres pour les catégories de M13 et +. |

4) **Tirage**

Pour les épreuves de M15 à M25, le classement des athlètes sera fait selon leur résultat aux essais nationaux 2 de la présente saison.

Pour les athlètes M18 qui n'auront pas couru aux essais nationaux 2 de la présente saison, ils seront placés en dernier dans les éliminatoires selon leur classement de la saison dernière.

5) **Épreuves**

Femme canoë M12	C-1 200 et 1000 mètres chronométrés
Femme kayak M12	K-1 200 et 1000 mètres chronométrés
Homme canoë M12	C-1 200 et 1000 mètres chronométrés
Homme kayak M12	K-1 200 et 1000 mètres chronométrés
Femme canoë M13 et M14	C-1 200 et 1000 mètres
Femme kayak M13 et M14	K-1 200 et 1000 mètres
Homme canoë M13 et M14	C-1 200 et 1000 mètres
Homme kayak M13 et M14	K-1 200 et 1000 mètres
Femme canoë M15 et +	C-1 200, 500 et 1000 mètres
Femme kayak M15 et +	K-1 200, 500 et 1000 mètres
Homme canoë M15 et +	C-1 200, 500 et 1000 mètres
Homme kayak M13 et +	K-1 200, 500 et 1000 mètres

6) **Avancement**

a) **2 éliminatoires**

- i. Les positions 1, 2 et 3 des 2 éliminatoires passent en finale 1;
- ii. Les positions 4 à 6 et les 3 meilleurs temps des positions 7, 8 et 9 des 2 éliminatoires passent en demi-finale, le reste finale 2;
- iii. Les positions 1, 2 et 3 de la demi-finale passent en finale, le reste en finale 2.

b) **3 éliminatoires**

- i. Les positions 1 à 4 et les 6 meilleurs temps des positions 6 à 9 des 3 éliminatoires passent en demi-finale, le reste passe en repêchage 1;
- ii. Les positions 1, 2 et 3 de chaque demi-finale et les 3 meilleurs temps des positions 4, 5 ou 6 des 2 demi-finales passent en finale 1. Les positions 4, 5 ou 6 restantes et les 6 meilleurs temps des positions 7, 8 et 9 et du repêchage passent en finale 2, le reste en finale 3.

- c) **4 éliminatoires**
 - i. Les positions 1 à 5 et les 7 meilleurs temps des positions 6 à 9 des 4 éliminatoires passent en demi-finale, le reste passe en repêchage 1;
 - ii. Les positions 1 et 2 de chaque demi-finale et les 3 meilleurs temps des positions 3, 4 et 5 des demi-finales passent en finale 1;
 - iii. Les positions 3, 4 et 5 restantes et les 3 meilleurs temps des positions 6, 7 et 8 des 3 demi-finales passent en finale 2 le reste en finale 3 ou 4 selon les temps.
 - d) **5 éliminatoires**
 - i. Les positions 1 à 4 et les 7 meilleurs temps des positions 5 à 9 des 5 éliminatoires passent en demi-finale, le reste passe en repêchage 1 ou 2;
 - ii. Les positions 1 et 2 de chaque demi-finale et les 3 meilleurs temps des positions 3, 4 et 5 des demi-finales passent en finale 1;
 - iii. Les positions 3, 4 et 5 restantes et les 3 meilleurs temps des positions 6, 7 et 8 des 3 demi-finales passent en finale 2 le reste en finale 3, 4 ou 5 selon les temps.
 - e) **6 éliminatoires**
 - i. Les positions 1 à 3 et les 9 meilleurs temps des positions 4 à 9 des 6 éliminatoires passent en demi-finale, le reste passe en repêchage 1, 2 ou 3;
 - ii. Les positions 1 et 2 de chaque demi-finale et les 3 meilleurs temps des positions 3, 4 et 5 des demi-finales passent en finale 1;
 - iii. Les positions 3, 4 et 5 restantes et les 3 meilleurs temps des positions 6, 7 et 8 des 3 demi-finales passent en finale 2 le reste en finale 3, 4, 5 ou 6 selon les temps.
- 7) **Système de départ**
- Le système de départ pourrait être mis en place pour les épreuves de 200 mètres seulement (à confirmer).
- 8) **Résultats**
- La caméra d'arrivée « LYNX » avec chronométrage automatique sera utilisée;
- Une caméra « back up » et un chronomètre « back up » seront utilisés.

2. INSCRIPTIONS

1) **Fonctionnement**

Notre système d'inscriptions « COMPECK » sera utilisé afin de procéder à l'inscription des athlètes.

- 2) **Date d'inscription « RAMP »**

Les athlètes qui participeront aux essais provinciaux doivent être inscrits dans la base de données « RAMP » de CKC pour le dimanche 13 juillet 23h59.
- 3) **Téléchargement**

Le téléchargement des données « RAMP » vers « COMPECK » aura lieu le lundi 14 juillet en matinée.
- 4) **Date d'inscription**

Le système « COMPECK » sera ouvert du mardi 15 juillet 00h01 jusqu'au jeudi 17 juillet 23h59.
- 5) **Frais d'inscription**

Étant donné que les essais provinciaux seront utilisés pour la qualification des C-1 et K-1 aux championnats nationaux, les frais de participation vous seront communiqués lors de l'assemblée des clubs du 14 juin 2025.
- 6) **Date d'inscription « RAMP »**

Les athlètes qui participeront aux essais provinciaux doivent être inscrits dans la base de données « RAMP » de CKC pour le dimanche 13 juillet 23h59.

3. LES ATHLÈTES ÉLIGIBLES

- 1) Tous les athlètes doivent satisfaire aux conditions suivantes pour participer aux essais provinciaux.
 - *Doit avoir un domicile permanent situé à l'intérieur des limites reconnues de la province;*
 - *Doit avoir concouru pour un club membre de CKQ durant les deux dernières années;*
 - *Doit être membre inscrit actuel et en règle avec CKC et CKQ;*
 - *Doit avoir participé aux compétitions applicables requises pour une nomination, à moins qu'une demande d'exemption à cause d'une blessure ou d'une maladie ou sélection nationale de vitesse ne soit approuvée, à l'avance, par le ou la DHP;*
 - *Doit avoir la citoyenneté canadienne au 1er jour de l'année de nomination et doit démontrer de manière satisfaisante qu'il/qu'elle sera admissible aux compétitions pour le Canada dans les épreuves de la Fédération internationale de canotage (FIC);*
 - *Ne doit pas être suspendu(e) ou avoir d'autres sanctions pour toute autre transgression de dopage ou reliée au dopage;*

- *Doit s'engager à signer toute entente d'athlète selon ce qui est requis par CKQ;*
- *Doit se conformer à toutes les exigences d'admissibilité établies par CKQ;*
- *Doit avoir répondu aux critères précis présentés dans la section;*
- *Doit suivre un programme d'entraînement continu (annuel) dispensé et supervisé par un entraîneur reconnu d'un club membre de Canoë-Kayak Québec;*
- *Doit faire rapport régulièrement auprès de son entraîneur de l'évolution de son entraînement afin qu'il puisse en informer l'entraîneur de l'équipe du Québec, sur demande;*
- *Ne doit pas abandonner leur entraînement sans raison valable;*
- *Ne doit pas manquer au code d'éthique de l'athlète;*
- *Ne doit pas avoir un comportement réprobateur envers l'Équipe du Québec ou la discipline sportive.*

4. LES CATÉGORIES AU PROGRAMME

1) Catégories pour les identifications à l'équipe du Québec

- *Femme canoë M14 (2011 et 2012 seulement)*
- *Femme kayak M14 (2011 et 2012 seulement)*
- *Homme canoë M14 (2011 et 2012 seulement)*
- *Homme kayak M14 (2011 et 2012 seulement)*
- *Femme canoë M15 à M25 (2010 à 2001 seulement)*
- *Femme kayak M15 à M25 (2010 à 2001 seulement)*
- *Homme canoë M15 à M25 (2010 à 2001 seulement)*
- *Homme kayak M15 à M25 (2010 à 2001 seulement)*

2) Catégories l'évaluation chronométrée Sport-études

- *Femme canoë M12 (2013 seulement)*
- *Femme kayak M12 (2013 seulement)*
- *Homme canoë M12 (2013 seulement)*
- *Homme kayak M12 (2013 seulement)*

3) Catégories pour les qualifications aux championnats nationaux

- *Femme canoë ouvert*
- *Femme kayak ouvert*
- *Homme canoë ouvert*
- *Homme kayak ouvert*

5. RÈGLES ET RÈGLEMENTS

Les règlements de compétition ainsi que les règlements des championnats provinciaux de CKQ seront appliqués, à l'exception des règles suivantes :

- a) N° 4 des championnats provinciaux, dossards;
- b) N° 6 des championnats provinciaux, inscriptions;
- c) N° 9 des championnats provinciaux, pénalité pour défection de départ;
- d) N° 10 des championnats provinciaux, Tirage;
- e) N° 12 des championnats provinciaux, Épreuves;
- f) N° 14 des championnats provinciaux, attribution des prix;
- g) N° 15 des championnats provinciaux, fanions des championnats;
- h) N° 22 des championnats provinciaux, course de 6 000 mètres.

6. RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES DE COMPÉTITION

6.1. DÉPART

- a) Les athlètes doivent être sur l'eau dans la zone de départ, au moins trois (3) minutes avant l'heure de départ indiquée pour leur course. La zone de départ est définie comme la zone d'eau située à moins de 100 mètres de la ligne de départ;
- b) Deux (2) minutes avant l'heure de départ définie, les bateaux en compétition doivent être alignés sur le couloir de course prévu;
- c) Le départ doit commencer sans tenir compte des absents;
- d) Au signal de l'officiel de départ, l'athlète ou l'équipage prendra la position de départ désignée avec la proue du bateau alignée sur la ligne de départ. Dans le cas d'un système de démarrage automatique, la proue du bateau doit être complètement dans le sabot de départ. Une fois tous les bateaux correctement alignés, l'aligneur/juge-arbitre de parcours hissera un drapeau blanc;
- e) Si l'officiel de départ n'est pas satisfait de l'alignement, il criera « STOP » et recommencera la procédure de départ;
- f) L'officiel de départ donne le départ d'une course lorsqu'il est satisfait du bon déroulement de la course;
- g) Le commandement de départ est « Ready – Set – Go »;
 - i. Au commandement « Ready », les athlètes commencent leur préparation à pagayer ;
 - ii. Au commandement « Set », les athlètes ne doivent pas avancer ou que leur proue soit au-delà de la ligne de départ, sous peine de faux départ. Le bateau ne doit pas avancer à ce stade de la procédure de départ ;

- iii. Une fois satisfait du positionnement et de l'attention des athlètes, l'officiel de départ dit « GO » (ou tire un coup de feu ou émet un son fort)
- h) Les athlètes doivent uniquement réagir au signal de départ « Go » et ne sont pas autorisés à anticiper le départ. Les athlètes ne peuvent pagayer qu'après avoir entendu le signal de départ;
- i) En cas de faux départ, l'officiel de départ doit immédiatement donner un signal sonore puissant. Dès que ce signal est entendu, tous les athlètes doivent s'arrêter de pagayer et suivre les instructions l'officiel de départ pour un nouveau départ;
- j) Avant le nouveau départ, l'officiel de départ doit identifier le(s) athlète(s) et le(s) bateau(x) fautifs ayant effectué le faux départ et leur donner un avertissement;
- k) En cas de second faux départ du même athlète/équipage, le bateau sera disqualifié (DSQ) de la course et devra quitter la zone de départ et le parcours immédiatement;
- l) L'officiel de départ peut également rappeler les athlètes pour un nouveau départ en cas de circonstances imprévues (par exemple, un dysfonctionnement du matériel de départ). Dans ce cas, le signal sonore, aussi puissant que pour un faux départ, doit être émis;
- m) Si un dysfonctionnement du matériel de départ est dû à un faux départ d'un bateau, l'athlète ou l'équipage doit recevoir un avertissement, même si ce bateau n'a pas franchi la ligne de départ. Si le dysfonctionnement n'est pas à l'origine d'un faux départ d'un athlète, aucune pénalité ne doit être infligée;
- n) Si un athlète ou un équipage ne prend pas le départ et n'a pas de raison valable approuvée par le comité de compétition, il sera disqualifié pour les courses restantes de la compétition (DNS);
- o) Un athlète ou un équipage arrivant trop tard au départ sera considéré comme ayant abandonné volontairement et sera disqualifié pour les courses restantes de la compétition (DNS);
- p) L'officiel de départ rédigera un rapport écrit sur toute disqualification et le transmettra au chef des officiels.

6.2. PAGAYAGE SUR LE PARCOURS

- a) Pour les épreuves jusqu'à 1 000 mètres, les athlètes doivent maintenir l'intégralité de leur embarcation dans la zone centrale de cinq (5) mètres de large de leur couloir, du début à la fin du parcours. En cas de déviation, le bateau doit immédiatement revenir dans cette zone centrale du couloir;
- b) Si un bateau ne revient pas activement et/ou prend un avantage dans la course, le bateau peut être disqualifié de l'épreuve (DSQ);
- c) Le bateau qui quitte son couloir attribué doit être disqualifié (DSQ) de l'épreuve;

- d) Après réception d'un rapport écrit de l'officiel de parcours, le comité de compétition doit décider si l'un des athlètes concernés peut être disqualifié ou non;
- e) Dans un tel cas, le comité de compétition doit rendre sa décision avant l'annonce du résultat de la course;
- f) En cas de chavirage, l'athlète ou l'équipage est éliminé (DNF) de la course;
- g) Si une pagaie est cassée, l'athlète ne peut en recevoir une neuve;
- h) L'officiel de parcours a le droit d'interrompre une course correctement commencée en cas d'empêchement imprévu, en utilisant un drapeau rouge et un signal sonore puissant. Les athlètes doivent immédiatement arrêter de pagayer et attendre les instructions.

6.3. AIDE EXTÉRIEURE

- a) Prendre l'allure ou recevoir de l'aide de bateaux non en course ou par tout autre moyen dans l'aire de compétition n'est pas autorisé;
- b) Suivre un rythme donné de bateaux non en course ou par tout autre moyen dans l'aire de compétition n'est pas autorisé;
- c) En course, il est strictement interdit aux équipages non participants de circuler sur tout ou partie du parcours, même en dehors des bouées de balisage.